



Refus de prêt et délais dépassé

Par **didie77_old**, le **25/10/2007** à **11:54**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente. Malheureusement, nous avons ensuite découvert des problèmes d'électricité et un devis demandé pour l'offre de prêt s'élève à 6600 euros m'a été fourni le 24 octobre. le délais pour les offres de prêt était au 23 octobre. Notre banque a alors refusé le prêt avec ces nouvelles informations. Le vendeur et le notaire nous indique que le refus de prêt n'est pas acceptable et que nous ne pourrons pas récupérer le dépôt de garantie que nous avons verser. Quel recours avons nous ?